

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

## Enquête relative à :

Au projet d'Aménagement de douze SARTS sur le fleuve Oyapock (Matinon, Kangué, Petit Ako, Samacou, Alario, Koumalawa, Maripa, Oulapaleya, Motioussi, Oulwa, Oulwa aval et Palangva) et sur la rivière Camopí (Saint Manvais), en vertu de la loi sur l'eau.

En exécution de l'arrêté du DEAL/NPR/N° 245

de Monsieur le préfet de la Région Guyane.

je, soussigné(e), Monsieur ERIC HERMANN Commissaire Enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 16 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

1 mois , du 02 janvier au 04 février 2013 inclus

les Lundi 07/01/19 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

Mercredi 09/01/19 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Vendredi 11/01/19 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 1 à 1

Lundi 14/01/19 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 1 à 1

les observations du public.

A Matoury

le 02 janvier 2013

signature

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 – Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Je suis réservé sur l'impact que causeront les déplacements de roches et les fouilles pour réaliser les chenaux ??? Est ce que il n'y aura pas d'assèchement des berges en saison sèche ? Est ce que le débit de l'eau dans les chenaux réalisés ne seront pas trop forte et dangereuse pour le trafic en saison pluvieuse et haute eau. Si tout ces aspects ne sont pas négative pour l'environnement et pour le trafic fluvial du bâti et des personnes, je suis d'accord pour une amélioration de passage des débits.

Le 3<sup>er</sup> / 01 / 2013

Mé JY